



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 20 MARS 2026
NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 27

DELIBERATION N°2026-59 : Election des adjoints au Maire

Date de convocation : Lundi 16 Mars 2026

Date de l'affichage : Mercredi 25 Mars 2026

Etaient présents : M. Henri POIRSON, Mme Waïna CZMIL-CROCCO, M. Jacques SESMAT, Mme Karine MAIRE, M. Philippe LETT, Mme Martine BRAYER, M. Nicolas BARISIEN, Mme Estelle GRABAS, M. Morgan RINIÉ LEBARBIER, Mme Isabelle SANZEY, M. Benoît-Joseph BIGEL, Mme Mary-Line LEFÈVRE, M. Jean-Baptiste LOUIS-TRIEU, Mme Anne-Marie DAVOUSE, M. Jean-Luc BOHN, Mme Cécile CONERARDY- LA VECCHIA, M. Lilian HOFF, Mme Véronique PELTIER, M. Stéphane MARTIN, Mme Aline DUCATEL, M. Jonass FOURNIER, Mme Célia BONIFACE-AYAD, M. Emilien MAIRE, Mme Graziella GIARDINA, M. Gauthier SESMAT, Mme Sandrine SIMON

Formant la majorité des membres en exercice.

A donné procuration : M. Thierry SCHNEIDER à Mme Waïna CZMIL-CROCCO

Secrétaire de séance : Mme Karine MAIRE

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 27

Rapporteur : Henri POIRSON

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°2026-58 du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire de la liste « Continuons d'agir ensemble pour Dieulouard » est déposée :

- Mme Waïna CZMIL-CROCCO
- M. Jacques SESMAT
- Mme Martine BRAYER
- M. Philippe LETT
- Mme Mary-Line LEFEVRE

Le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1
- nombre de bulletin blanc : 1
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue : 14

La liste « Continuons d’agir ensemble pour Dieulouard » a obtenu 25 (vingt-six) voix.

Les membres de la liste « Continuons d’agir ensemble pour Dieulouard » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus en qualité d’Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée ci-dessous :

Madame	Waïna	CZMIL-CROCCO	1 ^{er} Adjoint au Maire
Monsieur	Jacques	SESMAT	2 ^{ème} adjoint au Maire
Madame	Martine	BRAYER	3 ^{ème} adjoint au Maire
Monsieur	Philippe	LETT	4 ^{ème} adjoint au Maire
Madame	Mary-Line	LEFEVRE	5 ^{ème} adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Karine MAIRE



Le Maire,

Henri POIRSON